



Séance du Conseil communal du jeudi 15 septembre 2022

Salle communale de Duillier

La cinquième séance de la législature est ouverte par le Président, M. Olivier Chambaz, à 20h05. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité, ainsi qu'au public et à la Presse.

1. Présences

32 membres sont présents lors de l'appel et 10 sont excusés : Mmes Ch. Trolliet, S. Humbert et M.-C. Santschy ainsi que MM. F. Alessandrini, O. Dupuis, Y. Hauser, S. Maillard, J. Chambaz, Y. Humbert et D. Grenno. Trois membres sont absents.

L'assemblée peut délibérer valablement, le quorum étant atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour. M. Ch. Challande lui a demandé l'ajout d'un point N° 10 concernant la nomination d'une commission pour les rails de guidage des bennes de la déchetterie, le point divers et propositions individuelles devenant ainsi le point N° 11. Il est passé au vote.

L'ordre du jour, tel que modifié, est adopté à l'unanimité

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

M. le Président demande si un membre demande une modification à ce procès-verbal.

Sans intervention, le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 est adopté à la majorité avec 3 abstentions

4. Assermentation de M. Cédric Müller

M. le Président informe qu'à la suite de la démission de M. F. Buccioli, c'est Mme N. Coquoz qui aurait été la prochaine personne à entrer au sein du Conseil communal. Néanmoins, pour des questions d'organisation familiales, son mari étant également membre du Conseil, elle se voit dans l'obligation de renoncer. C'est donc M. Cédric Müller qui rejoint les rangs de l'Assemblée et M. le Président lui lit le texte du serment. M. C. Müller l'approuve et rejoint sa place sous les applaudissements.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur :

Les décès dans la commune

Il a à nouveau la chance de pouvoir annoncer qu'il n'y a pas eu de décès depuis la dernière séance du Conseil communal.

Transmission d'adresses électroniques pour enquête

Le Bureau a reçu, par le biais du Greffe Municipal, une demande d'une cellule d'enquête de Tamédia concernant les adresses électroniques des membres des Conseils communaux. Cette dernière voudrait lancer une enquête auprès de tous les organes délibérants et législatifs (communes, cantons et confédération). Il aimerait donc savoir si les Conseillères et Conseillers sont d'accord avec ce projet ou non. Il propose que les personnes qui ne désirent pas entrer en matière passent vers le Secrétaire du Conseil à la fin de la séance afin que celui-ci puisse en prendre note.

Votations fédérales

Les prochaines votations auront lieu le 25 septembre prochain avec cinq objets à dépouiller. Il remercie par avance les scrutatrices et scrutateurs pour le travail qui devra être effectué.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

La Fête du 1^{er} août

"Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la Fête du 1^{er} août et en particulier l'Amicale des Sapeurs-pompiers qui a participé de manière significative à la réussite de cette fête . Malheureusement le feu d'artifice n'a pas pu être tiré, mais j'espère que le déroulement, dans sa totalité, pourra se faire l'année prochaine."

Le dossier de la LATC

"Comme nous vous en avons informé, nous avons envoyé la vision communale du PGA au Canton pour l'examen préalable le 15 mars dernier.

Nous avons reçu leur analyse à mi-juillet.

Sans entrer dans le détail des remarques qui concernent principalement le règlement communal, nous tenons à vous informer du retour reçu sur le plan d'aménagement du territoire, notamment le fait que le canton réclame de dézoner en zone agricole les parcelles 15, 18, 629, 642 et 500. Un plan de situation des parcelles ainsi qu'un agenda prévisionnel sont annexés au présent procès-verbal. Il est à relever que les oppositions potentielles seront levées par le Conseil communal, sur proposition de la Municipalité."

- M. Ch. Challande informe sur

La "Ressourcerie" de la déchetterie Intercommunale

"Nous vous en parlons depuis quelques temps, la Ressourcerie est maintenant en fonction. Une quinzaine de bénévoles œuvrent à sa gestion dont un de nos citoyens. Il est toujours possible à ceux qui le souhaiteraient de rejoindre cette équipe qui fonctionne indépendamment de la Déchetterie."

Le défibrillateur

"La soirée d'information au sujet de l'utilisation de cet appareil a été agendée au jeudi 6 octobre prochain. Un peu plus d'une vingtaine de personnes se sont inscrites à cette séance."

Le trottoir à la Route de Genolier

"Le dossier de mise à l'enquête a été publié, l'affaire suit son cours."

Bâtiment de l'école

"A peine les vacances ayant débuté, un artiste a souhaité faire part de son attachement à notre école et a laissé une trace indélébile (ou débile selon...) en apposant un horrible "Love" au spray noir sur une façade du bâtiment principal. Aussi, nous avons rapidement réagi afin d'effacer ce tag, nécessitant finalement la réfection en peinture du mur. Heureusement, hormis quelques engins de la place de jeux des Esserts, nous n'avons pas constaté d'autres déprédations dans notre village. Comme il est d'usage, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie.

Mme S. Guidi a constaté que le défibrillateur n'est toujours pas référencé sur le site "First responder".

M. Ch. Challande remercie Mme S. Guidi et il va se renseigner et contrôler cette situation.

- Mme C. Vanat-Gachet informe sur

La rentrée scolaire et l'effectif des patrouilleurs

"La rentrée scolaire a débuté le 22 août dernier, sans problème particulier. Les 4 classes de l'école sont occupées par les 3-6P, les pavillons et la classe ACT ne sont plus utilisés, jusqu'à leur démolition. La Direction scolaire a décidé que les cours de dessin et couture se feront en classe jusqu'à la mise à disposition des nouvelles classes. Vous aurez certainement remarqué que 3 classes en portakabins ont été installées durant l'été. Cette école provisoire louée par l'AISE, accueille les petits de 1-2P. La bonne organisation du chantier, des entreprises présentes ainsi que la mise en place de tout le matériel par notre employé communal, ont permis aux 50 enfants d'être accueillis le 22 août sans problème. Au total, notre village compte près de 130 écoliers présents tous les jours. 3 minibus transportent les enfants qui habitent Vich et Coinsins. Dix patrouilleurs assurent la sécurité sur le passage piétons de l'épicerie, dont certains conseillers présents ce soir. Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement. Faute de nouveaux volontaires parmi les parents, la patrouille du mercredi midi n'est pas assurée pour le moment. J'espère que nous trouverons une bonne âme prochainement pour compléter l'équipe."

M. C. Volery constate qu'il n'y a rien de prévu pour la traversée de la route vers l'école provisoire et il aimerait savoir si quelque chose se fera, un passage piéton par exemple.

Mme C. Vanat-Gachet lui répond qu'un passage piéton n'est pas possible au vu des législations en vigueur et de la complexité du lieu. De plus, s'il y a un passage piéton, il faudra des patrouilleurs. Au vu de l'âge des enfants, elle a moins de crainte dans la mesure où ils ne viennent pas seuls à l'école. De plus, elle rappelle que les parents qui travailleraient peuvent déposer leur enfant à l'UAPE et ils seront ainsi accompagnés sur les deux lieux scolaires.

M. C. Volery a entendu qu'il n'y avait plus de pédibus.

Mme C. Vanat-Gachet confirme que c'est le personnel de l'UAPE qui accompagne les enfants.

Les effectifs de l'UAPE

"Concernant notre UAPE, Tania, notre apprentie ASE de 3ème année a réussi ses examens finaux et a donc terminé son parcours au sein de la structure. 2 apprentis poursuivent leur formation et un nouveau stagiaire a rejoint l'équipe, entourés par la directrice, 2 ASE et une auxiliaire. Tout ce petit monde est nécessaire pour encadrer entre 60 et 70 enfants tous les midis et une cinquantaine après l'école."

L'atelier sur les risques de chutes à domicile

"Hier s'est tenue le premier atelier sur les risques de chutes à domicile. Mise en place par le CMS Gland Région, cette nouvelle animation a été fort appréciée par les 25 aînés présents. J'espère que d'autres

thèmes seront proposés ; si tel est le cas, je ne manquerai pas d'inscrire notre commune, afin que nos habitants de 65 ans et plus puissent profiter de ce type de service."

Mme N. Schrag revient sur la dangerosité du carrefour de l'épicerie avec une densité de circulation élevée et les bus qui déposent les enfants au début du Chemin du Four. Elle patrouille le mercredi matin et fait ce constat régulièrement.

Mme C. Vanat-Gachet reviendra vers Mme N. Schrag, mais se rendra également sur place.

Mme H. Surber aimerait savoir s'il y a un planning concernant les travaux de la nouvelle école.

Mme C. Vanat-Gachet informe que la mise à l'enquête, y compris pour le parking souterrain, ne devrait pas tarder. Les travaux pourront démarrer après cette étape.

- Mme S. Müller informe sur :

Le nouveau site internet de la Commune de Duillier

"Le site n'a pas été fondamentalement modifié, mais des accès plus simples et directs ont été créés. Par exemple, les numéros d'urgence ou encore les règlements et directives et le calendrier de réservation pour les salles de la commune. Au niveau des Autorités, certains onglets ont été regroupés et les liens de l'Office de la population, anciennement Contrôle de l'habitant/Bureau des étrangers, et du Greffe municipal ont été mis à jour. Toutes ces modifications ont pu être réalisées grâce au travail conséquent des Mmes A. Blanchoud et L. Bodenmann qui sont remerciées. Dans la partie officielle, un onglet Services auxiliaires a été créé avec des liens directs sur les coordonnées de contact. Côté Vie pratique, il s'agit des dicastères de la Municipalité et pour lesquels, différentes informations et les liens nécessaires ont été créés ou mis à jour. Dans la Vie locale se retrouvent les sociétés locales avec les adresses des responsables, l'Agenda des manifestations ainsi qu'une liste des cours qui ont lieu les mardis et mercredis soir. Le site sera en ligne dès le 16 septembre prochain."

- M. C. Bosson informe sur

L'électricité - Tarif 2023

"Vous avez appris que les tarifs vont exploser pour 2023 avec des augmentations pouvant aller jusqu'à plus de 60% chez certains distributeurs, voir démesuré pour ceux qui sont sur le marché libre non régulé. Pour la SEIC, dont Duillier fait partie, la hausse est comparativement raisonnable en étant dans la fourchette basse soit environ une augmentation de 25% pour le double tarif qui correspond au ménage moyen. Une des raisons est que la SEIC bénéficie encore d'une stratégie d'achat avec des contrats négociés sur plusieurs années."

L'électricité - Éclairage public

"Vu la pénurie qui se profile pour cet hiver, nous prévoyons d'éteindre l'éclairage public une bonne partie de la nuit. Une discussion avec les autres communes de la SEIC sera agendée ces prochaines semaines afin d'unifié, dans la mesure du possible, nos actions d'économie."

L'électricité - La nuit est belle

"Dans le cadre de la sensibilisation sur la pollution lumineuse, ce sont pour l'instant 185 communes du Grand Genève qui participeront cette année avec une extinction de l'éclairage public dans la nuit du 23 au 24 septembre. Duillier fait partie de cette constellation."

Le remplacement de la conduite d'Eau Sous Pression (ESP) au Chemin de Valire

"La mise à l'enquête se terminant début octobre, et pour autant qu'il n'y ait pas d'oppositions, nous prévoyons de démarrer le chantier le lundi 10 octobre pour une durée d'environ 2 mois."

L'Eau Sous Pression (ESP)

"Année difficile, le manque d'eau récurrent se fait sentir. Le débit de nos sources a également été fortement impacté. La source du Château qui dans sa plus grande générosité nous fournis 2000lt/min est passé à 400lt/min. Le bras est des Tattes/Avouillons est passé de 1100lt/min à 240lt/min. Soit environ 20% des débits maximum. Ces débits d'étiages nous ont obligé à émettre des restrictions pour éviter d'être approvisionné par la SAPAN, cette dernière étant fortement sollicitées par des demandes de quota supplémentaires de communes environnantes. Nous tenons à remercier tous les habitants qui ont admirablement jouer le jeu et espérons que les futures précipitations rechargeront nos nappes. Pour l'instant, à l'instar de nos voisins, nous maintenons les restrictions."

L'Inspection de l'Office de la Consommation (OFCO)

"Nous avons eu une inspection de l'OFCO, qui a duré une bonne partie de la journée du 20 mai pour l'ensemble de notre réseau d'eau, c'est-à-dire commune de Coinsins, de Duillier et la SIAEP (notre service commun aux deux communes). Il en ressort deux points majeurs sur lesquelles nous devons prendre position d'ici la fin de l'année. Il s'agit de la réfection de la STAP de Crève-Cœur - pour la rendre conforme à notre PDDE - et à la mise en conformité de notre réservoir principal en fonction de la réglementation actuellement en vigueur.

A part ces deux points majeurs et déjà connus, nous avons été félicités pour le concept d'autocontrôle de ces trois entités qui a été qualifié de très bonne qualité et qui est appliqué conformément aux exigences fédérales en vigueur."

M. P. Berger aimerait savoir si des sanctions seront prises à l'encontre des citoyens qui ne respectent pas les directives concernant les restrictions d'eau. Il a constaté que certains gazons étaient très verts.

M. C. Bosson confirme que certaines personnes ont été approchées à ce sujet et ces dernières ont joué le jeu après coup. Il aurait été bien de signaler les autres cas à la Municipalité. A sa connaissance il n'y a pas eu de sanctions prises.

7. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales

Aucun.e délégué.e n'a de communication à transmettre.

8. Préavis N° 05/2022 "Arrêté d'imposition 2023"

M. le Président demande à M. R. Schenker, Président de la CoGesFin, de lire les conclusions du rapport de cette commission.

M. R. Schenker fait lecture du rapport de la commission qui propose d'accepter le préavis 05-2022.

M. le Président donne la parole à l'assemblée.

M. A. Uldry aimerait revenir sur l'an dernier où il avait présenté un amendement pour proposer une baisse d'impôt. Ce dernier n'ayant pas reçu l'appui nécessaire des membres du Conseil, il ne l'a pas renouvelé cette année. Néanmoins, il fait le constat suivant :

En 2019, la commune a dégagé un bénéfice de CHF 140k

En 2020, la commune a dégagé un bénéfice de CHF 437k

En 2021, la commune a dégagé un bénéfice de CHF 726k

En 2022, la commune prévoit un déficit de CHF 175K.

Cela représente un bénéfice de CHF 1.1 million sur une période de 4 ans. D'autre part, il note qu'un certain nombre de communes environnantes ont des taux d'imposition plus bas :

- Dully 53 points
- Eysins 59.5 points
- Genolier 55 points
- Begnins 62.5 points

Il présente quelques axes de réflexions :

Duillier ne devrait-elle pas baisser son taux d'imposition afin d'être plus compétitive ? Ceci pourrait attirer de nouveaux contribuables dans la commune avec des droits de mutations liés à l'acquisition de biens immobiliers et des impôts sur le revenu plus importants et donc un cercle vertueux.

Il note également l'augmentation du nombre de contribuables avec un revenu imposable au-dessus de CHF 160k (+19). Même si une baisse d'impôt d'un point représentant 300-400 frs pour un ménage de 4 personnes n'est pas significatif pour eux, une baisse d'impôts pour les ménages plus modeste pourrait contribuer à amortir l'augmentation de la facture d'électricité par exemple.

M. le Syndic pense que comparer un taux d'imposition d'une commune à l'autre ne lui paraît pas très censé car ce qui importe c'est de savoir si la commune est capable de financer son ménage courant avec le taux fixé. Si d'autres communes peuvent le faire avec un taux moins élevé, il est ravi pour elles, mais pour Duillier ce n'est pas le cas. Par ailleurs, il ne pense pas qu'il soit judicieux de parler de bénéfice pour une commune. Des travaux d'infrastructures doivent être financés. S'il n'y a pas d'argent, il s'agira d'emprunter et donc de payer des intérêts qui sont actuellement en augmentation. La Municipalité est la première à vouloir baisser les impôts, mais seulement lorsqu'elle verra un changement dans la structure des revenus. Les bénéfices des autres années proviennent de personnes ayant obtenus des prestations en capital pour lesquelles ils ont dû payer entre 8 % et 14 % d'impôt. L'augmentation sur les personnes physiques est principalement due à ces prestations en capital qui ne sont pas prévisibles et même si elle l'était, il ne faudrait pas les prendre en compte. Il faut donc s'en tenir à l'impôt sur le revenu et la fortune et dans ce cas, la commune est plus ou moins stable. Comme il l'a toujours dit, la Municipalité diminuera de sa propre volonté les points d'impôt sitôt qu'il y aura un changement structurel, comme déjà évoqué. La Commune est actuellement en zone réservée. Si demain, des parcelles deviennent constructibles, ceci augmenterait les recettes, mais ce cas de figure est peu probable dans les deux ou trois années à venir.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 05-2022 est adopté à l'unanimité

9. Nomination d'un.e suppléant.e pour l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) et pour l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. le Président rappelle que, pour donner suite aux dernières démissions, il faut s'agit de repourvoir ces sièges.

Il demande s'il y a des candidats pour le poste de suppléant.e de l'AISE.

N'ayant manifestement pas de candidature spontanée, M. le Président rappelle que le Bureau du Conseil communal pourrait éventuellement désigner un membre.

Mme C. Vanat-Gachet rappelle que c'est un poste de suppléant.e, qu'il y a 2 séances par année sauf situation particulière et que dans ce cas de figure il s'agit de trouver un.e suppléant.e.

M. I. Seiler se propose et il est élu tacitement et par acclamation.

M. le Président demande également s'il y a des propositions pour le poste de suppléant.e au sein de l'ORPC

Mme M. Stüssi se propose est élue tacitement et par acclamations.

10. Nomination d'une commission pour le remplacement des rails de guidage des bennes de la déchetterie intercommunale

M. Ch. Challande précise qu'il est nécessaire de changer les rails de guidage qui se déforment avec le poids des bennes.

Mme R. Chambaz et MM. P.-A Jossieron et J. Marsens sont élus au sein de cette commission.

11. Divers et propositions individuelles

Mme M. Stüssi aimerait remercier M. le Syndic pour la projection effectuée ce soir, ce qui permet une meilleure compréhension des sujets. Elle espère que l'on pourra poursuivre avec ce genre de présentations.

M. J. Marsens informe qu'en juin 2023 aura lieu le Giron des Jeunes et un certain nombre de "petites mains" sera nécessaire pour mettre en place cette organisation. Il se tient volontiers à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. A. Uldry revient sur le projet de skate-park qui, sauf erreur, était au budget 2022. Il aimerait savoir ce qu'il en est à l'heure actuelle.

M. le Syndic annonce que le projet est sur la table et que l'idée serait de le réaliser dans le prolongement du terrain de football qui se trouve en zone d'utilité publique. Le Canton n'est pas très favorable dans la mesure où il n'aime pas du tout l'emplacement de cette zone, sachant qu'il accepterait le terrain de football, mais aimerait que le reste de la zone revienne à l'agricole. La Municipalité n'a pas encore décidé de la stratégie à adopter, mais pourrait essayer de maintenir cette zone, du moins au minimum les 2/3 de cette surface. Tout sera fait pour que ce projet puisse se réaliser.

Mme H. Surber voudrait savoir s'il y a d'autres projets, à part la diminution de l'éclairage public, concernant les économies d'énergie.

M. C. Bosson précise que ce sujet n'a pas encore été vraiment abordé, mais des appels au bon sens citoyen ont été fait, notamment au niveau des chauffages à réduire afin d'essayer d'atteindre les économies à faire. Il rappelle qu'une analyse avait été effectuée il y a quelques temps et que les points faibles, du point de vue communal, avait été identifiés. Il s'agissait du Centre communal, de l'Edgaronette, qui ont tous deux été assainis, et des pavillons scolaires, qui vont prochainement disparaître. Le dernier gros consommateur étant le Temple, celui-ci ne sera chauffé que si besoin. Par ailleurs, il n'y a pas d'éclairage de Noël à Duillier, comme depuis passablement d'années.

Mme S. Guidi aimerait savoir si la Municipalité a les compétences de faire pression auprès des propriétaires afin qu'ils améliorent l'enveloppe énergétique de leur bien et ceci dans un soucis commun.

M. Ch. Challande ne connaît pas exactement la législation, mais imagine qu'il n'est pas possible de forcer un citoyen à améliorer l'enveloppe énergétique de son bien. En général, lors d'un transfert de bien, une analyse CECB est effectuée afin de connaître l'état énergétique de ce dernier.

Mme J. Lehmann a constaté qu'un contrôle de vitesse avait été effectué dernièrement dans le hameau de Bucleis et elle désire savoir quels en sont les résultats. Par ailleurs, elle a constaté que des personnes du voyage se sont installées à proximité et que des nuisances de passages et de visites, tant sur Bucleis que dans les quartiers du bas de Trélex ont été constatées. Ayant subi ces désagréments, elle s'est adressée à la Police de Nyon qui lui a répondu que c'était du ressort de la Police cantonale ou locale. Un sentiment d'insécurité existe.

Mme S. Müller informe qu'un nouveau contrôle de vitesse a effectivement été effectué et qu'elle est en attente des résultats. Concernant les gens du voyage, il s'agit d'un sujet qui revient à la police cantonale et la commune ne peut pas intervenir en tant que telle. Elle sait néanmoins que des passages ont été effectués par la Gendarmerie ces derniers temps.

Au sujet des nombreux passages sur le chemin des Marais, la Gendarmerie a été contactée et des contrôles ont été effectués, de même que sur les chemins du bas du village.

M. le Syndic voudrait préciser que les gens du voyage ne se trouvent actuellement pas sur le territoire de Duillier, mais bien de Nyon. Selon la Constitution, il faudrait pouvoir mettre à disposition des surfaces pour s'installer provisoirement, mais la Municipalité a répondu par la négative à une demande cantonale. Il rappelle qu'il y a d'autres personnes qui viennent proposer leurs services pour divers travaux d'entretien, mais qu'il n'est pas possible d'interdire ces démarches, tant aux gens du voyage qu'à ceux d'autres horizons.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance en rappelant la prochaine réunion du Conseil communal le 15 décembre 2022 et en souhaitant.

La séance est levée à 21h30

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer